

La trouvaille monétaire de Longirod

Autor(en): **E.D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société suisse de Numismatique**

Band (Jahr): **5 (1886)**

Heft 3-5

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-170813>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

phalères, etc. ; on les rencontre communément séparés les uns des autres, mais il arrive parfois aussi qu'on les trouve reliés entr'eux par de petites attaches de métal et formant des chaînettes.

D'autres fois, ces anneaux sont engagés dans la tête recourbée de certaines épingles de bronze, dans diverses pendeloques du même métal et aussi enfilés en nombre variable dans des anneaux ouverts ou fermés.

Ce dernier assemblage, dans la fantaisie de quelques collectionneurs, est devenu *un porte-monnaie*.

Il n'y avait pas de monnaie proprement dite chez nous à l'époque de nos antiquités préhistoriques. Il y avait une monnaie d'échange et rien d'autre. C'est-à-dire qu'un anneau de bronze, un couteau, une vache pouvaient servir à payer d'autres objets. *On payait en nature et non en monnaie.*

Les stations lacustres de Guévaux, Onnens, Corcelettes, Chevroux, etc., m'ont fourni nombre de ces annelets reliés entr'eux par une bande plate d'un métal extrêmement mince et par conséquent très friable. On en aurait trouvé de même partout ailleurs en nombre infini si le manque de soins apportés à recueillir ces objets infimes n'avait presque toujours fait disparaître les liens en question.

A Guévaux, au lac de Morat, une seule fouille m'a donné 1300 de ces annelets réunis. L'empressement regrettable des ouvriers à les laver et dégager du limon leur a fait briser le plus grand nombre de ces attaches si frêles ; il en reste assez cependant pour donner une idée certaine de la destination des annelets de bronze lacustres et leur ôter le nom de monnaies dont on les a mal à propos affublés.

A. MOREL FATIO.

La trouvaille monétaire de Longirod.

Au mois d'avril 1883, en défrichant un terrain, près du village de Longirod, sur Rolle, on découvrit dix-huit pièces d'or d'une belle conservation. Ces pièces m'ont été récemment présentées par leur propriétaire. Elles appartiennent principalement au

XV^{me} siècle. Je me bornerai à mentionner dix-sept d'entre elles, qui sont communes et décrirai la dix-huitième, vu sa rareté.

France. Charles V (1364-1380).

1. Franc à pied. (Hofmann, *Monnaies royales de France*, pl. XXIV, n° 2.)

Charles VII (1422-1461).

2 à 11. Écus à la couronne, dont 3 frappés à Toulouse, 2 à Limoges, 2 à Montpellier, 1 à Paris, 1 à Tours et 1 à La Rochelle. (Hofm., pl. XXXI, n° 6.)

Louis XI (1461-1483).

12. Écu à la couronne frappé à Limoges. (Hofm., pl. XXXVI, n° 4.)

Dauphiné féodal. Louis, fils aîné de France (1440-1456).

13. Écu. (H. Morin, *Numismatique féodale du Dauphiné*, pl. XX, n° 1.)

Flandres. Philippe-le-Bon (1419-1467).

14 et 15. Lions. (Den-Duyts, *Notice sur les anciennes monnaies des comtes de Flandres, etc.*, pl. XI, n° 66.)

Rome. Monnaies frappées par le Sénat du XI^{me} au XIV^{me} siècle.

16 et 17. Sequins. (XIV^{me} siècle.) (Cinagli, *Le monete de Papi, etc.*, pl. I, nos 12 et 13.)

Chios. Pierre de Campo-Frégoso, doge de Gênes. (1450-1458).

18. S. LAVRE(N)T(IVS). PETRVS D(E) C(AMPO) F(RE-GOSO).

Dans le champ ; DVX. Ex. : S(II).

Rev. GLORIA I(N) EXCEL(SIS) DEO ET I(N) TER(RA) PAX).

Le Rédempteur nimbé et debout.

Sequin. Poids : 3 gr. 49.

Cette rare monnaie a été publiée en 1865 par Dom. Promis (*La zecca di Scio durante il dominio dei Genovesi*, pl. I, n° 12). Il la signale comme faisant partie du musée de Copenhague et du musée Correr, à Venise.

E. D.
